

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE COOKSHIRE-EATON

**PROCÈS-VERBAL
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 NOVEMBRE 2024**

Session extraordinaire du Conseil de la Ville de Cookshire-Eaton tenue sous la présidence de monsieur le maire Mario Gendron le 26 novembre 2024 à 12 h 45 au 220, rue Principale Est à Cookshire-Eaton et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil :

Monsieur Jean-Marc Dickenson, conseiller du district 1
Madame Cindy Duquette St-Louis, conseillère du district 2
Monsieur Roger Thibault, conseiller du district 3
Monsieur Marcel Charpentier, conseiller du district 4
Madame Daphné Raymond, conseillère du district 5
Madame Josée Pérusse, conseillère du district 6

Sont également présents monsieur Martin Tremblay, directeur général, madame Françoise Ruel, greffière adjointe, et madame Jessica Shank, trésorière.

- 1) **Constatation de la régularité de l'avis de convocation.**
- 2) **Adoption de l'ordre du jour.**
- 3) **Période de questions.**
- 4) **Projet de mise en service du puits CS/FE-5-21 au chemin du Bassin – Engagement municipal pour la demande d'autorisation ministérielle.**
- 5) **Projet de mise en service du puits CS/FE-5-21 au chemin du Bassin – Offre de services en prélèvement d'eau souterraine et conception d'un système de traitement (TECQ 2019-2024).**
- 6) **Plan de gestion des actifs municipaux – Demande de prolongation au MAMH.**
- 7) **Période de questions.**
- 8) **Levée ou ajournement.**

- 1) **Constatation de la régularité de l'avis de convocation.**

La greffière adjointe certifie que l'avis de convocation de la présente séance du conseil a été signifié à tous les membres plus de vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 328 de la *Loi sur les cités et villes* ou que les membres ont renoncé par écrit à cet avis.

En conséquence, les membres présents à l'ouverture de la séance extraordinaire formant le quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement convoquée et constituée par le président, monsieur le maire Mario Gendron.

2) Adoption de l'ordre du jour.

Résolution 2024-11-9952

Les membres du conseil ayant pris connaissance de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 26 novembre 2024 et renonçant à sa lecture, il est proposé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis, appuyé par le conseiller Roger Thibault et résolu que le conseil de la Ville de Cookshire-Eaton adopte cet ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3) Période de questions.

Aucune.

4) Projet de mise en service du puits CS/FE-5-21 au chemin du Bassin – Engagement municipal pour la demande d'autorisation ministérielle.

Résolution 2024-11-9953

Engagement de la Ville de Cookshire-Eaton en lien avec la demande d'autorisation concernant la mise en service du puits CS/FE-5-21 au chemin du Bassin

CONSIDÉRANT QUE :

- la situation constitue une urgence liée à un manque d'eau;
- les besoins en eau potable ne sont pas satisfaits avec juste le prélèvement d'eau effectué à partir de la galerie filtrante en raison des changements climatiques et la baisse de la nappe de la galerie filtrante;
- la Ville de Cookshire-Eaton a mandaté la firme Quebeceau Consultants pour préparer et présenter au nom de la Ville la demande d'autorisation ministérielle pour la mise en service d'urgence du puits d'essai CS/FE-5-21 situé au chemin du Bassin, secteur Cookshire;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier et résolu que la Ville de Cookshire-Eaton s'engage à :

- respecter les recommandations du rapport hydrogéologique concernant le prélèvement d'eau au puits CS/FE-5-21;
- mandater la firme d'ingénierie Quebeceau Consultants pour transmettre au MELCCFP les plans et devis à la fin des travaux.

Le directeur du Bureau de projets et autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Cookshire-Eaton, tout document afférent à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5) Projet de mise en service du puits CS/FE-5-21 au chemin du Bassin – Offre de services en prélèvement d'eau souterraine et conception d'un système de traitement (TECQ 2019-2024).

Résolution 2024-11-9954

Il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par la conseillère Josée Pérusse et résolu d'accepter l'offre de services de Québeceau Consultants inc. en prélèvement d'eau souterraine et conception d'un

système de traitement, au montant de 13 800 \$ (taxes applicables en sus), pour le projet de mise en service du puits CS/FE-5-21 situé sur le chemin du Bassin, secteur Cookshire, dont copie est jointe à la présente résolution.

Cette dépense est financée par le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2024.

Le directeur du Bureau de projets est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Cookshire-Eaton, tout document afférent à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6) Plan de gestion des actifs municipaux – Demande de prolongation au MAMH.

Résolution 2024-11-9955 – Plan de gestion des actifs (PGA)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Cookshire-Eaton reconnaît l'importance de gérer efficacement ses actifs municipaux pour assurer leur durabilité à long terme;

CONSIDÉRANT QUE la gestion d'actifs a pour objectif de mettre en place les activités nécessaires pour maintenir les actifs en état d'offrir des services durables et de qualité aux citoyens;

CONSIDÉRANT QUE le plan de gestion des actifs (PGA) contribue à atteindre les objectifs stratégiques de la Ville de Cookshire-Eaton et à offrir des services durables et de qualité conformes au niveau de service convenu;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Cookshire-Eaton a pris connaissance du guide relatif au PGA du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (Ministère) ainsi que des outils y afférents et qu'elle comprend chaque partie constituant le PGA;

CONSIDÉRANT QUE la Démarche de gestion des actifs municipaux offre un cadre structuré et des principes clairs pour les actifs;

CONSIDÉRANT QUE le PGA maximise l'efficacité des ressources humaines et financières en identifiant les actifs prioritaires et en planifiant les dépenses de manière proactive;

CONSIDÉRANT QUE la mise en œuvre du PGA contribuera à la résilience et à la pérennité des infrastructures municipales;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Daphné Raymond, appuyé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis et résolu que :

- la Ville de Cookshire-Eaton s'engage à élaborer et mettre en œuvre un PGA en eau afin d'optimiser la gestion de ses actifs municipaux;
- la Ville de Cookshire-Eaton s'engage à transmettre, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation au plus tard le 28 février 2025 le sommaire PGA-Eau et les informations requises par ce dernier afin de compléter la deuxième partie pour l'élaboration d'un plan de gestion d'actifs;
- la présente résolution prolonge le délai prévu à la résolution numéro 2024-04-9538, adoptée le 10 avril 2024 et qui fixait la date de remise du sommaire PGA-Eau, au 30 novembre 2024.

Le directeur du Bureau de projets est mandaté pour représenter la Ville de Cookshire-Eaton relativement à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7) Période de questions.

Aucune.

8) Levée ou ajournement.

Résolution 2024-11-9956

Sur la proposition du conseiller Jean-Marc Dickenson, il est résolu que la séance extraordinaire soit levée à 12 h 50.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mario Gendron
Maire

Françoise Ruel
Greffière adjointe